

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-016

Date de convocation : **19 mars 2024**

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, FERLET, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, NELIAS,

Secrétaire de séance : Mme NELIAS

Objet : Conventions avec la CCVL pour la réfection de chaussée Chemin des Essarts à brindas

M. le Président explique qu'il est prévu, dans le programme de renouvellement 2023, de remplacer la canalisation chemin des Essarts à Brindas. Des réfections de chaussées seront donc à faire sur une surface d'environ 366m².

La CCVL a prévu d'aménager la voirie sur le même secteur.

Afin d'optimiser financièrement cette opération, il a été envisagé que la CCVL réaliserait la totalité des réfections à l'issue des travaux et que le SIDESOL participerait financièrement, pour la surface lui incombant, à savoir 68m² d'enrobé rouge (au niveau du carrefour des Andrés) soit 2318.12€ HT, et 298m² d'enrobé noir soit 6854€HT.

La CCVL propose la signature de 2 conventions distinctes car les chantiers seront réalisés en 2 temps.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions à passer avec la CCVL déterminant les conditions techniques et financières selon lesquelles seront réalisés les travaux de voirie Chemin des Essarts à Brindas.
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com